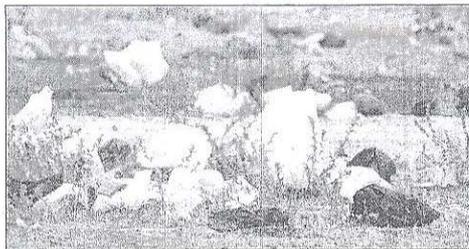


L'écotaxe sur le plastique pour bientôt

- Les textes d'application en cours de finalisation
- L'écotaxe rapportera entre 150 et 180 millions de DH
- 1.500 plaintes annuellement contre la pollution



Les fonds qui seront générés par l'écotaxe sur le plastique serviront à financer des projets environnementaux, comme la construction de stations de traitement des déchets et l'ouverture d'usines vertes (Ph. Archives de L'Economiste)

plaintes contre la pollution déposées par des associations et des citoyens auprès de la tutelle. Il s'agit d'une moyenne de 1.500 plaintes par an. □

Hajar BENEZHA

EN dépit de toutes les critiques, notamment celles de la CGEM, Hakima El Haité ne compte pas renoncer à l'écotaxe sur le plastique. La ministre de l'Environnement n'attend plus que la finalisation des textes d'application pour sa mise en oeuvre. En attendant, elle a fait valoir les apports de ce système de fiscalité environnementale, lors d'une conférence de presse mardi dernier à Rabat. En effet, l'écotaxe sur le plastique rapportera entre 150 et 180 millions de DH par an. «Ce montant servira à financer des projets environnementaux, comme la construction de stations de traitement des déchets», a-t-elle affirmé. Mieux, cette écotaxe va favoriser l'intégration de plusieurs personnes du circuit informel de gestion des déchets. Et d'ajouter que «cette mesure permettra de restructurer le secteur du recyclage du plastique».

La ministre a saisi cette occasion pour rassurer les industriels. Selon elle, cette écotaxe n'aura pas d'impact négatif sur leur activité. Même si elle donne l'exemple de la bouteille en plastique qui sera taxée à 0,5 DH.

Mais le système proposé par El Haité n'a pas été du goût de la CGEM qui le qualifie d'inapplicable. Le patronat estime que cette écotaxe pénalisera la production nationale en faveur des importations car seule la matière première est taxable. Mais pour la ministre, l'institutionnalisation d'un système de fiscalité environnementale est nécessaire pour faire face à la dégradation de l'environnement qui pèse lourd sur le budget. Le coût est estimé 3,7% du PIB, soit 13 milliards de DH par an, selon la dernière étude réalisée par ce département.

Cet impact explique d'ailleurs le renforcement du contrôle et de la prévention. En effet, la loi cadre instaure une police environnementale qui aura pour mission d'identifier les infractions commises par les industriels.

D'autres mesures ont été prévues pour garantir le respect de l'environnement. Les industriels devront désormais élaborer des études d'impact de leurs projets sur l'environnement. Le dispositif était nécessaire vu la quantité des